

Compte Rendu Conseil Municipal du 16 mars 2022

Absent avec procuration : Battail-Dalloni Jeremy et absent Ascenzi Teddy

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 17 novembre 2021

Au préalable Monsieur le maire nous informe sur les travaux réalisés dans notre commune, par les différents services de la Métropole, suite à la tempête Alex.

Ce sont principalement le talus de confortement sous le baous avec une plateforme aménagée qui pourra servir dans le futur ainsi que la décision de démolir le barrage du Suquet pour éviter les inondations dans la plaine.

Talus de confortement au Fourcat et réfection des stations d'épurations à Lantosque et dans le vallon du Figaret. Il est maintenant prévu la réparation de la route juste après le pont du martinet et de la route du Rivet.

*La démolition des immeubles touchés par la tempête sous le pont du Martinet sera entreprise après **la fin de la procédure de rachat des biens sinistrés ou biens exposés par les fonds Barnier.***

L'étude de la sécurisation du vallon du Riou de Lantosque est en cours.

Les travaux communaux en cours sont les 3 projets décidés lors de la mandature précédente à savoir : Le bâtiment pour le tri postal aux plâtrières, l'extension de la caserne des pompiers et la réalisation de la maison d'aides maternelles (MAM). Ces travaux devraient se terminer avant fin septembre. Quelques modifications ont engendré des suppléments qui seront chiffrés pour le prochain budget.

La priorité à venir est la réhabilitation du centre du village avec notamment la destruction des immeubles en péril. Nous réitérons notre demande pour une mise en place d'une commission municipale pour travailler sur ce dossier important pour notre commune. Monsieur le Maire ne dit ni oui ni non, dossier à suivre...

1- Demande de subvention pour les festivités sur la commune :

Demande d'un montant de 15 600 euros au département pour contribuer aux dépenses de la commune sur le budget festivités.

Vote à l'unanimité

2- Achat d'un terrain à Pelasque :

Achat à Monsieur Citron Fortuné d'une parcelle N° 0031 de 600 mètres carré pour une valeur de 5000 euros.

Parcelle soumise à un emplacement réservé lors de l'établissement du PLUM.

Vote à l'unanimité

3- Achat d'un terrain à Pelasque :

Achat à Madame San Martino d'une parcelle N° 0855 de 622 mètres carré pour une valeur de 2500 euros.
Parcelle soumise à un emplacement réservé lors de l'établissement du PLUM.

Vote à l'unanimité

4- ONF demande de subvention :

Demande de subvention au département et à la région pour la réalisation d'un enclos de protection pour 6400 euros.

Vote à l'unanimité

5- Concession de distribution publique d'électricité et de gaz :

Convention tripartite de transfert de l'actif et du passif entre la Métropole le SDEG et la commune de Lantosque.

Les cotisations de la commune initialement versées au SDEG et avancées par la Métropole sont à rembourser soit 35 520 euros et 45 915 euros sur les deux dernières années.

Pour rappel les compétences du SDEG ont été transférées entièrement à la Métropole.

Vote à l'unanimité

6- Convention intercommunale d'attribution de la Métropole :

Cette convention a pour but d'assister les communes en ce qui concerne le logement social.

Vote à l'unanimité

7- Adhésion de la commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur :

Transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue – Mise à jour des statuts

Vote à l'unanimité

8- Bail pour le centre de tri postal :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un bail avec la Poste : durée 3/6/9 ans, loyer mensuel 1500 euros.

Vote à l'unanimité

Alain Martel le 22 mars 2022